

Les frais du contrat de capitalisation Sogecapi Patrimoine *

Mise à jour le 30/04/2024

Montant minimal de versement initial : 7 600 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

FRAIS ANNUELS

A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,
- Supports en unités de compte
 - 0,96 % maximum, jusqu'à 74 999 €,
 - 0,72% maximum, de 75 000 € à 150 000 €,
 - 0,48% maximum, au-delà de 150 000 €,

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion : honoraires prélevés par la banque
 - 60 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 7 500€ à 14 999 €,
 - 174 € TTC supplémentaires pour un capital constitué de 15 000 à 99 999 €,
 - 522 € TTC supplémentaires au-delà de 100 000 €.
 - Gestion sous Mandat Plurielle : commissions prélevées par la banque
 - 0,80% TTC supplémentaires pour un capital constitué jusqu'à 150 000€,
 - 0,56% TTC supplémentaires pour un capital de 150 001 € à 500 000 €,
 - 0,35% TTC supplémentaires pour un capital constitué supérieur à 500 000€,
- Minimum de perception : 500€ TTC supplémentaires par an

B) Frais de gestion des unités de compte prélevés par les gestionnaires d'actifs

1/ Gestion libre – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,05 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,19 %
Fonds obligations (moyenne)	1,16 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,68 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,39 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,29 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,11 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,46 %

2/ Gestion libre Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	1,98 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,09 %
Fonds obligations (moyenne)	1,17 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,60 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,45 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,23 %

Fonds diversifiés (moyenne)	1,44 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,59 %

3/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Alliage Gestion	1,63 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,86 %
- Gestion sous Mandat Plurielle	1,56 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87 %

C) Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **3% maximum** de 50 € à 14 999 €
- **2,50% maximum** à partir de 15 000 €

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

Gestion libre

- Proportionnels ou forfaitaires
 - **0,25%** dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage en sortie de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,
 - **0,75%** s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'un arbitrage à destination de supports en unités de compte et Sécurité en Euros,
 - **0,5% dans la limite de 75€** pour un arbitrage entre supports en unités de compte
 - **0,5%** supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrages
 - **0,5 %** des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
 - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an

0

Arbitrages dans le cadre d'Alliage Gestion :

Gratuit

Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle :

- **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat
- **0,5% dans la limite de 75€** pour les autres arbitrages

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0%

Frais sur les versements de rente*****

1,50%

Frais de rachat

0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

**** = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

***** = Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.